


COMPT E - R E N D U E T P R O C E S V E R B A L

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

L'intégralité de la séance est disponible au format audio en Mairie 

Nombre de conseillers en exercice :	29	L'an deux mille dix-neuf, le lundi mardi 16 avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents :	16	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	08	
Nombre de conseillers votants :	23	

Étaient présents (16) :

M. Frédéric **BONNICHON** - M. Lionel **CHAUVIN** - Mme Marie **CACERES** – M. Serge **BRIOT** - M. Gilles **DOLAT** – M. Dominique **RAVEL** - Mme Sylvie **BORDAGE** - M. Pierre **FASSONE** - M. Ramon **GARCIA** - M. François **CHEVILLE** -- M. Jean-François **MESSEANT** - M. Jacques **CREGUT** - Mme Brigitte **GUILLOT** - Mme Marie-Christine **PIRES** - Mme Marie **ROUVIER-AMBLARD** - M. Thierry **VIDAL** -

Absents représentés et pouvoirs (8) :

Mme Danielle **FAURE-IMBERT** représentée par Frédéric BONNICHON
 Mme Nathalie **ABELARD** représentée par M. Serge BRIOT
 Mme Emanuelle **MECKLER** représentée par Mme Marie CACERES
 Mme Catherine **MAUPIED** représentée par M. Jean-François MESSEANT
 Mme Arminda **FARTARIA** représentée par Mme Sylvie BORDAGE
 Mme Chantal **CRETIN** représentée par M. Gilles DOLAT
 M. Cédric **CHAMPION** représenté par M. Lionel CHAUVIN
 M. Franck **POMMIER** représenté par M. Jean-François MESSEANT

Absents excusés (5) :

M. Louis **LEVADOUX**
 Mme Nathalie **RENOU**
 M. Guy **VEILLET**
 Mme Mathilde **MORGE-CHANUDET**
 Mme Anne **MIGNOT**

M. Ramon GARCIA est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande si le compte-rendu de la séance du 11 février 2019 appelle des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu du 11 février 2019 est ainsi adopté à l'unanimité.**

1. RETOUR SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DU 31 JANVIER 2019 AU 8 AVRIL 2019

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Par délibération du 12 avril 2014, modifiée le 12 février 2016, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, pour celles d'un montant supérieur à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

N° d'alinéa	N° de décision	TIERS	OBJET	MONTANT
26	19D15-002	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Demande de subventions sur la requalification du Cœur de Ville	2 903 000 €HT X 40 % = 1 161 000 €
26	19D15-011	SIEG	Renouvellement éclairage public dans le Bourg	Travaux 12 000 € Subventionnés à 10 %
26	19D15-012	SIEG	Renouvellement éclairage public « écarts »	Travaux 2 900 € Subventionnés à 50 %
4	19D15-013	EUROVIA	Signature Marché à Bons de Commande 01/03/2019	De 30 000 €HT à 150 000 € HT / an

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS PRISES

2. CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LA POLITIQUE DE RÉSERVE MILITAIRE ET LE MINISTÈRE DES ARMÉES

Rapporteur : M. Gilles DOLAT

Depuis le 13 octobre 2016, la garde nationale œuvre au service de la sécurité et de la protection des Français. C'est un fait significatif des évolutions sécuritaires intervenues depuis les attentats terroristes de janvier 2015.. Les réserves, désormais coiffées sous l'étiquette de la « garde nationale » officiellement créée le 13 octobre 2016, sont de plus en plus présentes sur le terrain de la sécurité intérieure. Son action repose sur l'engagement citoyen des femmes et des hommes, volontaires dans les réserves opérationnelles des armées et formations rattachées de la gendarmerie nationale et de la police nationale. La garde nationale permet ainsi à tout citoyen volontaire de consacrer une partie de son temps, personnel ou professionnel, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire national, le cas échéant par la force des armes.

La réactivité et la disponibilité des réservistes opérationnels reposent essentiellement sur une bonne conciliation entre leur activité professionnelle et leur engagement dans la garde nationale. Aussi, la politique partenariale menée par le secrétariat général de la garde nationale a pour objet de susciter la promotion, par les employeurs, de l'engagement de leurs agents, tout en tenant compte des contraintes de chacun.

La convention a pour objet de constater le soutien de l'employeur à la politique de la réserve militaire par l'octroi à ses agents, fonctionnaires ou contractuels, ayant la qualité de réservistes opérationnels, de facilités particulières quant à leurs autorisations d'absences. Il s'agit notamment :

- Pour les périodes de 1 à 5 jours d'absence, le réserviste doit informer son employeur de son absence au moins 2 semaines avant la date prévue.

- Pour les périodes excédant 5 jours d'absence, le réserviste doit demander l'autorisation de s'absenter à son employeur au moins 4 semaines avant la date prévue.

- lorsque les circonstances l'exigent, le ministre des armées peut, par arrêté pris dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, faire appel, sous un préavis de quinze jours, aux réservistes qui ont souscrit un contrat comportant la clause de réactivité prévue à l'article L. 4221-1. Ce délai peut être réduit avec l'accord de l'employeur.

- La convention prend effet à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties. Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de cinq ans.

D'autres acteurs publics se sont engagés dans cette démarche comme le SDIS et le Conseil Général.

⇒ **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'APPROUVER** la signature de la convention de soutien à la réserve militaire avec le Ministère des Armées, tel que présentée ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET EAU

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Afin de pouvoir mandater l'achat de matériel informatique, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire dans le budget Eau section d'investissement les crédits suivants :

- augmentation de l'article 218 (matériel informatique) pour 3 000 €
- diminution de l'article 2315 (installations, matériel et outillage) pour 3 000 €

⇒ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'APPROUVER la décision modificative budgétaire décrite ci-dessus,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Afin de pouvoir mandater l'achat de matériel informatique, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire dans le budget Assainissement section d'investissement les crédits suivants :

- augmentation de l'article 218 (matériel informatique) pour 2 500 €
- diminution de l'article 2315 (installations, matériel et outillage) pour 2 500 €

⇒ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'APPROUVER la décision modificative budgétaire décrite ci-dessus,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET SOURCES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Afin de pouvoir mandater l'entretien et les prélèvements et analyses de l'eau, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire dans le budget sources section de fonctionnement les crédits suivants :

- augmentation de l'article 604 (achats d'études, prestations de service) pour 15 000 €
- augmentation de l'article 61523 (entretien et réparations des réseaux) pour 15 000 €
- augmentation de l'article 74 (subventions d'exploitation) pour 30 000 €

⇒ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'APPROUVER la décision modificative budgétaire décrite ci-dessus,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. VOTE DES TARIFS DES SÉJOURS JEUNES POUR L'ÉTÉ 2019

Rapporteur : M. Lionel CHAUVIN

Comme chaque été, la municipalité organise des séjours pour les jeunes châtelguyonnais.
Pour 2019, les séjours et les tarifs proposés sont :

Lieux	Dates	Age	Hébergement	Transport	Activités	Tarifs			
						T R	QF min	QF max	Prix
Mini séjour Défis A Champs/Tarentaine (Cantal) 16 enfants	du 10 au 12 juillet	10/13 ans	Camping	Mini-Bus	Défis, baignade, vélo, bouée tractée...	1 2 3 4 5	0 701 951 >1500 Ext RLV	700 950 1500	62 € 70 € 79 € 88 € 175 €
Séjour Découverte Au Château de Val Bort les Orgues (Cantal) 24 enfants	du 22 au 26 juillet	6/8 ans	Maison St Joseph	Bus	Baignade, Visite du Château de Val, parcours acrobranche	1 2 3 4 5	0 701 951 >1500 Ext RLV	700 950 1500	152 € 174 € 195 € 217 € 434 €
Séjour Aventure Activités Sportives de Pleine Nature – Gorges du TARN (Ste Enimie) 36 enfants	du 15 au 19 juillet	9/11 ans	Village de toiles	Bus	Canoë, Speed- ball, Escalade, Via ferrata, Tir à l'arc...	1 2 3 4 5	0 701 951 >1500 Ext RLV	700 950 1500	144 € 164 € 185 € 206 € 411 €
Séjour Adrénaline Rêve de rivière Lac de Serre Ponçon – Alpes du Sud – 36 enfants	Du 28 juillet au 2 août	12/17 ans	Village de bungalows	Bus	Canyoning, Baignades Piscine & Lac, Rafting, Escalade...	1 2 3 4 5	0 701 951 >1500 Ext RLV	700 950 1500	165 € 192 € 247 € 275 € 549 €
Minis Soirées « veillée » 10 enfants ou 16 enfants	Juillet août 1 fois/sem	3/6 ans 7/13 ans	/	/	/	1 2 3 4	0 521 776 > 1185	520 775 1185	3.50 € 4€ 4.50€ 5€

Il est précisé que ces séjours sont élaborés dans le cadre de la politique de soutien de R.L.V.

La répartition de prise en charge des coûts est environ 20 % pour RLV, 30 % pour les communes et selon les quotients, les familles devraient supporter 50 % du coût des séjours.

- Les inscriptions se dérouleront entre le 27 mai et le 21 juin 2019.
- Des réunions d'informations sont prévues les 24 juin et 5 juillet 2019.

⇒ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'APPROUVER les propositions présentées en Commission Jeunesse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. MODIFICATIONS DES TARIFS DE LA PISCINE – ÉTÉ 2019

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

L'ensemble des tarifs reste inchangé. Les modifications proposées feraient passer les tarifs jeunes de 13-17 ans hors territoire R.L.V. de 2 € à 5 €. Pour rappel, les tarifs sont les suivants :

• Entrée spéciale 10-13h ou 16h30-18h30 (petite journée)	2,50 €
• Entrée adulte Chatel - RLV	3,70 €
• Entrée Adulte extérieur	5,00 €
• Entrée enfant (jusqu'à 12 ans)	2,00 €
• Entrée ado Châtel-Guyon & RLV (de 13 à 17 ans)	2,00 €
• Entrée ado hors RLV (de 13 à 17 ans)	5,00 €
• Groupe (association Châtel-Guyon et RLV)	2,00 €
• Carte adulte Châtel-Guyon - RLV 10 entrées	25,00 €
• Carte enfant/ado Châtel-Guyon - RLV 10 entrées	15,00 €
• Carte adulte extérieur 10 entrées	45,00 €
• Carte enfant extérieur 10 entrées	18,00 €
• Carte enfant 10 entrées PASS JEUNES	11,00 €
• Carte saison adulte Châtel-Guyon -RLV	85,00 €
• Tarifs spéciaux (asso...)	21,00 €/h ligne d'eau/15 pers
• Cours d'o (leçons de natation)	20,00 €
• Cours d'o (leçons de natation) Forfait 7 leçons	105,00 €
• 8ème leçon avec forfait	15,00 €
• 9ème leçon avec forfait	10,00 €
• 10ème leçon avec forfait	0 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. MODIFICATION DES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LA RÉGIE PISCINE – MISE EN PLACE D'UN TPE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les articles 4 et 5 de l'acte constitutif de la régie de recette piscine afin d'autoriser l'encaissement par carte bancaire et le mandatement des frais bancaires :

« [...] ARTICLE 4 (modifié) - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Espèces
- 2° : Chèques bancaires
- 3° : ANCV
- 4° : Carte bancaire

Elles sont perçues contre remise de l'usager d'un ticket issu du logiciel de caisse.

ARTICLE 5 (modifié) - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie de Riom. [...] »

⇒ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'APPROUVER la mise en place d'un TPE pour la régie Piscine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LA CADRE DU PIA MACEO SUR LE PROJET DE VILLE-PARC

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Lancé en 2010, le PIA est un programme financier de l'État doté de plus de 40 milliards d'euros.

Les objectifs génériques du PIA sont des développer la compétitivité de la France, via l'innovation en cofinçant des projets innovants de grande envergure rayonnement a minima national et si possible international, avec une dimension de transférabilité à d'autres acteurs nationaux.

Nous concernant, nous sommes inscrits dans HAPPI (Hub pour l'Accélération de Projets Partenariaux Innovants) MONTANA, intitulé regroupant les projets portés à l'échelle du Massif Central.

Cette candidature du Massif Central est en cours et va être finalisé avant l'été. Dans l'hypothèse de son succès, les subventions seraient éventuellement très importantes.

Plus précisément, Châtel-Guyon a porté la démarche STPS avec comme projets subventionnables :

- La requalification du Parc Thermal (ex : plateforme d'activités physiques connectée, réhabilitation du Hall des sources, création d'une Agora conçue comme un espace de pratiques, réhabilitation de la piste de danse...)
- La requalification éventuelle des Thermes Henry en équipement structurant (tiers lieu, centre pluridisciplinaire des médecines alternatives, pépinière d'entreprises consacrée au secteur de la pleine santé...)
- L'aide au développement de nouveaux services touristiques (outils numériques, conciergerie de station...) et à la structuration de la gouvernance de la station.

Budget Prévisionnel de l'expérimentation (Montant en €)

Estimation Dépenses part Ville	548 520	Subventions PIA sollicitées	664 230
--------------------------------	---------	-----------------------------	---------

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Réaménagement du Parc Thermal	700 000	Part Ville	193 050
		Subvention PIA	222 000
		Cofinancement (Plan Thermal)	284 950
Réhabilitation des Thermes Henry en équipement structurant	10 900 000	Part Ville	200 000
		Subvention PIA	320 000
		Cofinancements (à confirmer)	10 380 000
Gouvernance (Chargé de mission station - steward urbain..) expérimentation sur 3 ans	163 500	Part Ville	85 350
		Subvention PIA	78 150
		Cofinancement (à confirmer)	0
Services (conciergerie, outils numériques) expérimentation sur 3 ans	191 600	Part Ville	70 120
		Subvention PIA	44 080
		Cofinancement (à confirmer)	77 400
DEPENSES TOTALES LIEES à l'opération	11 955 100	RECETTES TOTALES LIEES à l'opération	11 955 100

Il est précisé au Conseil que les 10.3M€ affichés sur les Thermes Henry sont une somme d'optimisation de la demande de subvention, pour atteindre les planchers visés par la candidature. Il n'est nullement question à ce stade que la ville investisse seule une telle somme sur les Thermes Henry. La question du devenir des Thermes Henry n'étant pas encore tranchée (des études bâtimentaires portées par RLV auront lieu en 2019), il s'agit bien aujourd'hui de cranter des fonds potentiellement disponibles.

⇒ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'APPROUVER l'inscription de la démarche « Station Thermale de Pleine Santé » à la candidature collective « HAPPI MONTANA » dont le chef de file est l'association Macéo, tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Pour faire face à nos besoins saisonniers, il est proposé au Conseil la création de postes de :
- 2 caissières, 1 agent au snack et 1 filtreur à la piscine (les autres besoins sont déjà au tableau)

Pour faire face à des accroissements temporaires d'activité, il est également proposé au Conseil la création de postes de :

- 1 agent administratif contractuel (comptabilité)
- 2 agents techniques contractuels (espace vert)

⇒ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INTERCOMMUNALITÉ

11. RIOM LIMAGNES ET VOLCANS : RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.)

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Riom Limagne et Volcans (R.L.V.) nous a notifié le Rapport adopté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) lors de sa réunion du 7 février 2019. Le rapport complet est joint à la présente note.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 31 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.) émet un avis favorable.

La CLECT a traité, les flux financiers engendrés par les transferts de compétences (restitution de RLV vers les communes membres ou transferts des communes vers RLV).

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- Le transport public des élèves des écoles primaires et maternelles (liaisons entre les écoles et la piscine communautaire Béatrice HESS, liaisons entre les écoles et les autres sites communautaires),
- Le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
- L'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (SIAD) pour les communes de Volvic et Chatel-Guyon,
- L'Espace Naturel Sensible (ENS) de Pulvérières,
- L'adhésion à la Mission Locale,
- Les interventions musicales dans les écoles,
- Les interventions sportives dans les écoles,
- Le réseau de lecture publique,
- Le maintien à domicile des personnes âgées (portage de repas et aide à domicile) pour les communes de Pulvérières, Sayat et Saint-Ours-Les-Roches,
- Le transport public de voyageurs pour les communes de Sayat et Saint-Beauzire.

Concernant Châtel-Guyon, les modifications de l'attribution de compensation (AC) sont les suivantes :

AC 2018	Urbanisme	SIAD	Mission Locale	AC 2019	Variation
719 408 €	- 5 351 €	- 26 878 €	- 8 085 €	679 094 €	- 40 314 €
	Renforcement du Pôle ADS à RLV : 50% pour RLV, 50% pour Châtel-Guyon, soit + 10 701/2 = 5 351 €	Il s'agit du montant moyen versé par Châtel entre 2013 et 2017 au SIAD.	Il s'agit du montant moyen versé par Châtel entre 2013 et 2017 à la Mission Locale.		

⇒ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées joint à la présente note.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. RIOM LIMAGNES ET VOLCANS : OPAH-RU : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « SUBVENTIONS FAÇADES »

Rapporteur : M. Dominique RAVEL

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans a mis en place, pour 5 ans (2018-2023), un programme global d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble de son territoire avec :

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites sur 5 centres anciens : Chatel-Guyon, Enval, Mozac, Riom et Volvic,
- un Programme d'Intérêt Général sur le reste du territoire.

Les enjeux généraux de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain sont les suivants :

- Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé,
- Améliorer la performance énergétique des logements,
- Adapter les logements au vieillissement et au handicap,
- Remettre en service des logements vacants,
- Développer l'offre de logements locatifs privés conventionnés social ou très social particulièrement sur les communes présentant un déficit au sens de la loi SRU,
- Créer des logements dans du bâti existant par transformation d'usage en centre ancien,
- Mettre en valeur le patrimoine bâti.

Dans le cadre de ses actions d'accompagnement :

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans subventionne les projets de ravalement de façades pour les bâtiments à usage d'habitation principale (actuel ou futur, propriétaire occupant ou locataire sans conditions de ressources), visibles depuis le domaine public et construits depuis plus de 40 ans. Le logement doit répondre aux normes de décence. Les travaux devront respecter les prescriptions architecturales.

Les aides apportées sont les suivantes (cf carte ci-dessous):

- 20% du montant des travaux HT fournis et posés par des professionnels, plafonnés à 10 000 € sur les 5 secteurs en OPAH-RU
- 40% du montant des travaux HT fournis et posés par des professionnels, plafonnés à 10 000 € sur les secteurs prioritaires suivants (période de 2 ans ½ pour chaque tranche) :

Pour Chatel-Guyon :

Tranche 1 (2019 à mi 2021) : avenue Baraduc, avenue des États-Unis

Tranche 2 (mi 2021 à 2023) : rue de l’Hôtel de Ville

La commune de Châtel-Guyon interviendra, en abondement de l’aide au ravalement de la Communauté d’Agglomération Riom Limagne et Volcans, selon un taux de participation de 20%, dans un plafond de travaux subventionnables de 10 000 € HT pour les ravalements de façades, et sur les secteurs prioritaires.

Pour rappel, la précédente opération est synthétisée dans le tableau ci-dessous, en lien avec VSV ou RLV :

	Montant HT des travaux	Subventions versées par l’Intercommunalité VSV ou RLV	Subventions versées par la commune de Châtel-Guyon
2016	180 033,53 €	25 869,00 €	15 932,00 €
2017	119 596,65 €	21 165,00 €	17 845,00 €
2018	94 554,10 €	15 280,00 €	15 280,00 €
TOTAL	394 184,28 €	62 314,00 €	49 057,00 €
MOYENNE	10 653,63 €	1 684,16 €	1 691,62 €

Cartographie du secteur OPAH-RU (en bleu 20%, les rues prioritaires en rouge 40 % d’aides)



Montant HT plafonné à 10 000 €	Porteurs	2019 – mi 2021	Mi 2021 - 2023
Secteur OPAH-RU (bleu)	RLV	20 %	20 %
	Ville	0%	0%
	TOTAL	20%	20%
Secteur prioritaire 1 Baraduc / États-Unis	RLV	40 %	20 %
	Ville	20 %	0 %
	TOTAL	60 %	20 %
Secteur prioritaire 2 Rue de l’Hôtel-de-Ville	RLV	20 %	40 %
	Ville	0 %	20 %
	TOTAL	20 %	60 %

⇒ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D’APPROUVER la signature de la Convention de partenariat avec RLV relative à l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

13. CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE : RUE DE LA SAGNE A SAINT HIPPOLYTE

Rapporteur : M. Dominique RAVEL

Par délibération du 24 septembre 2014, le conseil municipal a approuvé la mise en vente des parcelles communales situées Rue de la Sagne à Saint-Hippolyte.

Ces terrains ont été mis en vente dans les agences immobilières châtelluyonnaises depuis 2015. Un couple s'est positionné auprès de l'agence GTI Immobilier avec une offre à 70 000 euros net vendeurs.



Compte tenu de l'offre de prix de ce candidat,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

⇒ D'approuver la vente des parcelles 361 AC N°310 et 311 d'une superficie de 839 m², au prix de 70 000 euros net vendeurs,

⇒ D'autoriser le Maire à signer actes tout acte relatif à ce dossier, notamment notarié.

⇒ De désigner Me FOURNEL-ENJOLRAS, notaire à Riom, pour la passation des actes notariés, à défaut de proposition d'un notaire de la part du candidat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Vœu de soutien à la candidature de Vichy et des Grandes Villes d'Eaux d'Europe pour une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

La ville de Vichy a déposé en janvier dernier sa candidature pour une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, en compagnie de dix autres grandes villes d'eaux européennes situées dans sept pays européens :

- Baden-Baden, Bad Ems, Bad Kissingen (Allemagne),
- Bath (Angleterre),
- Baden bei Wien (Autriche),
- Spa (Belgique),
- Montecatini Terme (Italie),
- Karlovy Vary, Frantiskovy Lázně et Mariánské Lázně (République Tchèque).

Réunies sous le nom de « Great Spas of Europe », ces villes entendent faire reconnaître la valeur universelle exceptionnelle du phénomène européen des villes d'eaux, dont les origines remontent à l'Antiquité mais qui connaît son apogée du XVIIIe au XXe siècle. Fondées et organisées autour de sources d'eaux minérales naturelles, ces villes témoignent d'un développement urbain original dédié à la santé et aux loisirs, et conciliant bienfaits de la nature et commodités urbaines.

Lieux de villégiature mondains, les « Great Spas of Europe » sont les exemples les plus remarquables car ils offrent les équipements les plus intègres, authentiques, luxueux et la composition la plus typique de la ville d'eaux. On y trouve des sources d'eaux minérales, buvettes et halls des sources, établissements de bains et de soins, colonnades et galeries, hôpitaux et sanatoriums, salons, casinos, théâtres et salles de concerts, grands hôtels, quartiers de villas, églises de diverses confessions, le tout intégré au sein d'un environnement verdoyant composé de parcs et jardins, promenades, espaces de sport et de loisirs, randonnées équestres et balades en forêt.

Seule représentante de la France au sein de cette candidature, la ville de Vichy voit ainsi reconnue la richesse de son patrimoine matériel et immatériel, qui porte témoignage d'une histoire multiséculaire. Ses eaux utilisées depuis l'époque romaine, apparaissent sous le nom d'Aquis Calidis sur la Table de Peutinger, mais Vichy connaît son âge d'or au XIXe siècle. Les plans qui structurent encore son urbanisme sont élaborés sous le Second Empire. Son architecture aux styles éclectiques (orientaliste, Art Nouveau, classique...) lui confère prestige et caractère typique des villes d'eaux. En servant de référence en France et à l'étranger, Vichy a grandement contribué à façonner la culture thermale européenne du XIXe siècle (arts, sports, loisirs...).

Si toutes les conditions sont réunies, la candidature des « Great Spas of Europe » pilotée par la République Tchèque, pourrait espérer une inscription au patrimoine mondial d'UNESCO au plus tôt en juin 2020. Dans ce processus d'examen exigeant et pour répondre aux enjeux majeurs d'une telle reconnaissance internationale, Vichy avec les Grandes Villes d'Eaux d'Europe ont besoin du soutien de leurs partenaires pour les aider à préserver et valoriser ce patrimoine exceptionnel.

⇒ **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D’AFFIRMER** son soutien à cette candidature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Proposition de soutien suite à l'incendie survenu à la cathédrale
de Notre-Dame de Paris*

Suite à l'incendie survenu le 15 avril 2019, la veille de la présente séance, à la cathédrale de Notre-Dame de Paris, une aide de la ville de Châtel-Guyon aurait du sens compte tenu notamment des travaux de réhabilitation du Théâtre qui ont pu être réalisés grâce à un mécénat important et au soutien de la fondation du Patrimoine,

➔ Il est proposé au Conseil de faire un don de 10 000 euros en qualité de mécène pour les travaux à venir de réhabilitation auprès de la fondation du Patrimoine

Le Maire clôt la séance à 21h15

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon, le mardi 16 avril 2019
Frédéric BONNICHON,
Maire de Châtel-Guyon.

